



— GROUPE —
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

RÉSIDENCES MÉDICALISÉES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE

Société Anonyme au capital de 15 284 282 euros
Siège social : 6 Rue des Saumonières – 44300 NANTES
SIREN 388 359 531 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 MARS 2008

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société LE NOBLE AGE sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Lundi 3 mars 2008 à 15 heures 00
Au siège social de la Société LE NOBLE AGE
6, rue des Saumonières
44300 NANTES

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, est publié au BALO n° 7649 du 25 janvier 2008. Un avis de convocation est publié dans le numéro du 25 janvier 2008 du journal L'Informateur Judiciaire.

L'avis de convocation, comprenant notamment la présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires sera adressé au plus tard le 15 février 2008, conformément aux délais légaux, aux actionnaires détenant des actions sous la forme nominative.

Les documents prévus par l'article 135 du décret du 23 mars 1967 sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- ✓ Tout actionnaire nominatif peut le cas échéant, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents, à sa demande expresse en utilisant le formulaire de demande d'envoi de documents joint à l'avis de convocation. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- ✓ Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.